



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 février 2023 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 03.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse commence en annonçant la création d'un nouveau parc canin dans Pointe-aux-Trembles.

Elle enchaîne en mentionnant les efforts portés au dossier du prolongement du REM de l'Est dans Rivière-des-Prairies et l'attente du rapport final sur cette possibilité.

Mme Bourgeois invite les citoyens à découvrir la programmation culturelle hiver-printemps.

Elle souligne et félicite l'équipe de la culture de Pointe-aux-Trembles qui est finaliste au prix Rideau.

Elle termine en encourageant les citoyens à participer à l'événement *Plaisirs d'hiver* à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles.

CA23 30 02 0001

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 février 2023 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA23 30 02 0002

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De ratifier les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2022 à 19 h, de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2022 à 12 h 30, ainsi que le procès-verbal de correction daté du 3 février 2023.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Présentation sur un projet -pilote sur le compostage;
- Une demande sur la vitesse sur la 47e avenue;
- Une question sur la collecte des ordures;
- Question sur le déneigement du belvédère du parc du Vieux Moulin;
- Deux demandes concernant les coyotes;
- Question sur les bornes électriques de recharge;
- Question sur le développement REM;
- Question sur le stationnement sur rue;
- Demande sur l'éclairage des rues;
- Question sur le REM de l'Est;
- Question sur l'abattage d'arbres au parc Sainte Marthe;
- Demande sur le déneigement des liens piétonniers;
- Question sur le déneigement des sentiers pédestres aux parcs du Chevalier-Cuivré et André-Corbeil-Dit-Tranchemontagne.
- Demande sur un atelier de contestation de valeur foncière;
- Question sur le niveau de bruit.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Lisa Christensen souligne l'octroi d'un contrat de plantation dans le parc Médéric-Archambault.

Madame la conseillère Daphney Colin annonce le lancement du Conseil jeunesse et encourage la participation des jeunes citoyens. Elle souligne aussi le mois de février comme le mois sur l'Histoire des Noirs et le thème de cette année, soit *de l'obscurité à la lumière*.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà salue la communauté noire. Il souligne la contribution économique et culturelle de la communauté au sein de la société montréalaise.

Madame la conseillère Virginie Journeau commence par une suggestion de lecture. Elle enchaîne sur le comité de transition écologique et encourage les candidatures au comité. Elle termine en encourageant les candidatures au programme de subvention en agriculture urbaine et invite les citoyens à commencer les semis pour la saison 2023.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril mentionne trois espaces de sécurisation des routes pour les jeunes, étant responsable du comité de mobilité. Elle invite les conducteurs à adopter un comportement responsable. Elle enchaîne sur les journées sur la persévérance scolaire et la motion qui sera proposée à la présente séance du conseil.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine commence en mentionnant le mois de février, soit le mois de l'Histoire des Noirs et les contributions des personnes dans la collectivité. Elle souligne le thème de cette année, soit *de l'obscurité à la lumière*, et souligne la contribution de quatre citoyens, soit Kemly Rock, Jacques Claude Hernande, Islande Casséus et Pierreson Vaval, tout en leur remettant un certificat.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

Des documents sont déposés par monsieur Joseph Donati en lien avec sa demande pour un sens unique sur la 47^e avenue.

Des documents sont déposés par madame Martine Fourcaudot en lien avec sa demande pour le problème de présence des coyotes.

CA23 30 02 0003

MOTION - APPUI - JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2023

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 13 au 17 février 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite! » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante d'adultes significatifs pour les jeunes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois
Madame la conseillère Lisa Christensen, Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Madame la conseillère Virginie Journeau, Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De proclamer la semaine du 13 au 17 février 2023 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite! »

ADOPTÉ

15.01

CA23 30 02 0004

OCTROYER - SALVEX INC. - CONTRAT - AMÉNAGEMENT - ZONE D'AGRICULTURE URBAINE - PARC MÉDÉRIC-ARCHAMBAULT - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - UTILISATION - FONDS DE PARCS - ARRONDISSEMENT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-23 (6 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Salvex inc., le contrat pour l'aménagement d'une zone d'agriculture urbaine au parc Médéric-Archambault, au prix de sa soumission, soit au montant de 975 689,35 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-23 (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense 1 098 936 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser l'utilisation du fonds de parcs de l'arrondissement au montant de 353 475,05 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 35,23 % par l'arrondissement et à 64,77 % par le budget participatif de la Ville Centre.

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Salvex inc.

ADOPTÉ

20.01 1229366007

CA23 30 02 0005

AUTORISER - RENOUELEMENT - ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE - CONTRAT - ACCORDÉ - COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY - ENTRETIEN SANITAIRE - SURVEILLANCE - ENTRETIEN MINEUR - COMPLEXE SPORTIF ST-JEAN-VIANNEY - 1ER AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024 - APPROUVER - CONVENTION - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 21-18569

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'autoriser le renouvellement d'une année supplémentaire du contrat accordé au Collège St-Jean-Vianney, pour l'entretien sanitaire, de surveillance et d'entretien mineur au Complexe sportif St-Jean-Vianney, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. Appel d'offres public numéro 21-18569;

D'autoriser une dépense de 336 588,81 \$, taxes incluses à cet effet;

D'approuver l'addenda à la convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1224489002

CA23 30 02 0006

AUTORISER - RENOUELEMENT - ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE - CONTRAT - ACCORDÉ - 9187-8447 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN D'ARBRES VIAU) - TRAVAUX - ÉLAGAGE D'ARBRES DE RUES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 21-19055

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'autoriser le renouvellement d'une année supplémentaire du contrat accordé à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), pour les travaux d'élagage d'arbres des rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles. Appel d'offres public numéro 21-19055;

D'autoriser une dépense de 207 458,60 \$, taxes incluses à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau).

ADOPTÉ

20.03 1229366001

CA23 30 02 0007

AUTORISER - RENOUELEMENT - ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE - DEUX - CONTRATS - ACCORDÉS - CONTRAT - ARBORICULTURE DE BEAUCE INC. - CONTRAT - 9187-8447 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN D'ARBRES VIAU) - ENTENTE-CADRE - SERVICES TECHNIQUES D'ABATTAGE D'ARBRES PUBLICS - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D 'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 22-19126 (PARC.SP22-01)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'autoriser le renouvellement d'une année supplémentaire des deux contrats accordés, soit un contrat à l'entreprise "Arboriculture de Beauce Inc." pour un montant de 36 763,26\$, taxes incluses et un contrat à la firme 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau) pour un montant de 100 350,18 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre pour des services techniques d'abattage d'arbres publics. Appel d'offres publics numéro 22-19126 (PARC.SP22-01);

D'autoriser une dépense de 157 680,45 \$, taxes et variations de quantités incluses, à cet effet;

D'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement, en fonction des besoins à combler;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement des entreprises "Arboriculture de Beauce Inc." et "9187-8447 Québec Inc. (Service d'entretien d'arbres VIAU)".

ADOPTÉ

20.04 1229366002

CA23 30 02 0008

RÉSILIER - CONTRAT OCTROYÉ - RÉOLUTION CA22 30 05 0099 - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 3 MAI 2022 - GBI EXPERTS-CONSEILS INC. - RÉALISATION - PROJET DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES - PISCINE - PATAUGEOIRE - PARC SAINT-GEORGES (776) - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM.SP22-03

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De résilier le contrat octroyé par la résolution numéro CA22 30 05 0099 du conseil d'arrondissement du 3 mai 2022, à la firme GBI EXPERTS-CONSEILS inc., pour la réalisation du projet de réfection et de mise aux normes de la piscine et de la pataugeoire du parc Saint-Georges (776). Appel d'offres public numéro IMM.SP22-03.

ADOPTÉ

20.05 1237288001

CA23 30 02 0009

OCTROYER - MONTANT ADDITIONNEL - CONTINGENCES - CONSTRUCTION VERT DURE INC. - TRAVAUX - RÉAMÉNAGEMENT - TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE - PISTE D'ATHLÉTISME - PARC DANIEL-JOHNSON - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-03

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer un montant additionnel de 116 900,83 \$ taxes incluses pour les contingences, à la compagnie Construction Vert Dure inc., pour réaliser les travaux du *parc Daniel-Johnson - Réaménagement du terrain de soccer et de la piste d'athlétisme - Volet Infrastructure*, faisant passer la dépense totale du contrat de 2 478 297,63 \$ à 2 595 198,46 \$. Appel d'offres public numéro PARC22-03;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1229366008

CA23 30 02 0010

OCTROYER - MONTANT ADDITIONNEL - INCIDENCES - CONTINGENCES - CONSTRUCTION VERT DURE INC. - TRAVAUX - RÉAMÉNAGEMENT - PARC CLÉMENTINE-DE-LA ROUSSELIÈRE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC21-15

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer un montant additionnel de 65 588,81 \$ taxes incluses pour les incidences, et un montant additionnel de 121 661,39 \$ taxes incluses pour les contingences, à la compagnie Construction Vert Dure inc., pour réaliser les travaux de réaménagement du parc Clémentine-De La Rousselière, faisant passer la dépense totale du contrat de 6 684 715,29 \$ à 6 871 965,49 \$. Appel d'offres public numéro PARC21-15;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1229366009

CA23 30 02 0011

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 9 486 \$ à l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.08 1224561017

CA23 30 02 0012

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LES AMIS DE LA CULTURE DE LA POINTE - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 9 486 \$ à Les Amis de la culture de la Pointe pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1224561019

CA23 30 02 0013

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 9 486 \$ à Société Historique de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1224561020

CA23 30 02 0014

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - THÉÂTRE DE L'OEIL OUVERT - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 7 323 \$ à Théâtre de l'Oeil Ouvert pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1224561021

CA23 30 02 0015

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS SECTION QUÉBEC (SNAP QUÉBEC) - TRANSPORT - BÉNÉVOLES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - NAVETTE FLUVIALE - ACTIVITÉS - PLANTATION - ÎLE SAINTE-THÉRÈSE - APPROUVER - PROJET DE CONVENTION - VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière, non récurrente, de 6 000 \$ à la Société pour la nature et les parcs section Québec (SNAP Québec) pour le transport des bénévoles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles par navette fluviale, dans le cadre des activités de plantations réalisées sur l'Île Sainte-Thérèse;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.12 1234281003

CA23 30 02 0016

APPROUVER - CONVENTION DE PRÊT - À TITRE GRATUIT - ESPACE EXTÉRIEUR - DURÉE - TROIS ANS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - RÉALISATION - JARDIN COLLECTIF - PARCELLE - LOT 1 075 894

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de prêt à titre gratuit d'un espace extérieur, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'Éco de La Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation d'un jardin collectif sur une parcelle du lot 1 075 894, pour une période de trois ans.

ADOPTÉ

20.13 1234281002

CA23 30 02 0017

APPROUVER - PROJET BAIL - VILLE DE MONTRÉAL ET LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTREAL - VINGT ANS - PROJET - AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'EXERCICE CANIN (AEC) - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver le projet de bail, par lequel la Ville de Montréal loue, de la Commission scolaire English-Montréal, pour une période de vingt ans, à compter du 1er janvier 2023, une partie d'un terrain correspondant à une superficie de 3 990 mètres carrés, au montant de 24 000 \$, dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire d'exercice canin (AEC), à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser une dépense de 24 000 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.14 1221227006

20.15 **VACANT**

CA23 30 02 0018

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - NOVEMBRE 2022 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - 29 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2022 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - NOVEMBRE - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de novembre 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 29 octobre au 25 novembre 2022.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de novembre 2022 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de novembre 2022.

ADOPTÉ

30.01 1222468011

CA23 30 02 0019

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE RÉGULIÈRE - 9 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 9 décembre 2022.

ADOPTÉ

30.02

CA23 30 02 0020

ENTÉRINER - VIREMENTS - AFFECTATION DE SURPLUS - FAITS - 2022 - MISE EN PLACE - GESTION - COMITÉS - IMPLIQUANT - PARTICIPATION - CITOYENS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POPINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'entériner les virements d'affectation de surplus faits en 2022 pour la mise en place et la gestion des comités impliquant la participation des citoyens.nes de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1237960005

CA23 30 02 0021

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES SECTION EST DE MONTRÉAL - ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE POINTE-AUX-TREMBLES/MONTRÉAL-EST - COMMANDITE - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE PAT (AHMPAT) - FONDATION DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - ASSOCIATION DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (AQDR) POINTE DE L'ÎLE - FÉDÉRATION DE HOCKEY MINEUR DE L'EST DE MONTRÉAL - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Madame Nathalie Pierre-Antoine déclare son intérêt sur ce dossier et se retire de la salle,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

Et résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques Section Est de Montréal, pour l'organisation de leur activités en 2023.
- 200 \$ à l'Association bénévole de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est, pour leur événement bal de l'amour le 12 février 2023.

D'accorder une commandite aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 1 000 \$ à l'Association de Hockey Mineur de PAT (AHMPAT), pour l'édition 2023 - Tournoi provincial M9 Novice Pointo et le tournoi national M13 Pee-Wee Les Pointeliers du 12 au 15 et du 19 au 22 janvier 2023.
- 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'Île, pour un souper gastronomique de la Fondation dans le cadre de la persévérance scolaire le 23 février 2023.
- 500 \$ à l'organisme Association de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Pointe-de-l'Île, pour le renouvellement de publicité au journal l'Écho de la Pointe 2023.
- 300 \$ à la Fédération de hockey mineur de l'Est de Montréal, pour le Festivals Bébittes - Novice, le 3, 4 et 5 février 2023 à l'aréna René-Masson.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Madame Nathalie Pierre-Antoine revient dans la salle.

ADOPTÉ

30.04 1233997001

CA23 30 02 0022

OFFRIR - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (SUM) - ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ., C. C-11.4) - PRENDRE EN CHARGE - TRAVAUX SÉLECTIONNÉS - RÉALISATION - 2023 - PROGRAMMES - AMÉNAGEMENT DE RUE ARTÉRIELLE (A85) - SÉCURISATION AUX ABORDS DES ÉCOLES (PSAÉ) - SITUÉS - RUES - FAISANT PARTIE - RÉSEAU ARTÉRIELLE ADMINISTRATIVE DE LA VILLE (RAAV) - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux sélectionnés pour une réalisation en 2023 dans les programmes d'aménagement de rue artérielle et de sécurisation aux abords des écoles situés sur les rues faisant partie du Réseau artérielle administrative de la Ville dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1224281050

40.01 **VACANT**

40.02 **VACANT**

CA23 30 02 0023

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30107

Madame Daphney Colin conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA22-30107 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) » de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

40.03 1224731001

CA23 30 02 0024

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30107

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA22-30107 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M. c. P-3) » de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.04 1224731001

CA23 30 02 0025

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-051

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-Z01-051 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne principalement des dispositions relatives à l'agriculture urbaine et à l'ajout de la section 13.22 ».

40.05 1236425001

CA23 30 02 0026

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-051

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-051 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne principalement des dispositions relatives à l'agriculture urbaine et à l'ajout de la section 13.22 ».

QUE ce premier projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 20 février 2023, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.06 1236425001

CA23 30 02 0027

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-147

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 décembre 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-147 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage H.4 « habitation multifamiliale » (maximum de 6 logements) et l'aménagement d'une aire de stationnement dérogeant à un article du Règlement de zonage sur le lot projeté 6 523 487, ainsi qu'à encadrer l'aménagement de terrain pour les lots projetés 6 523 486 et 6 523 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 20 février 2023, à 18 h 30, à la Maison du Citoyen, située au 12090 rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy.

ADOPTÉ

40.07 1225270006

CA23 30 02 0028

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - DEUXIÈME ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 23 JANVIER 2023 - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-141

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la deuxième assemblée publique de consultation tenue le 23 janvier 2023 relativement au premier projet de la résolution numéro PP-141 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel projeté aux 14700 et 14750, rue Bernard-Geoffrion, sur le lot projeté portant le numéro 6 737 355 - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.08 1223469007

CA23 30 02 0029

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 23 JANVIER 2023 - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT RCA09-Z01-048

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 janvier 2023 relativement au premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522 ».

ADOPTÉ

40.09 1226425006

CA23 30 02 0030

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 23 JANVIER 2023 - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT RCA09-Z01-049

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 janvier 2023 relativement au premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-049 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la sous-section 11.2.4 et de la définition du terme "bâtiment modulaire" ».

ADOPTÉ

40.10 1225270015

CA23 30 02 0031

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-047

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revue;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, la disposition prévue aux articles 3 et 4 du règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 1er novembre 2022, ainsi que la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 21 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-047 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) afin d'encadrer la conversion d'un usage de la classe d'usages "H5-Habitation collective" vers d'autres types d'usages, et revoir diverses dispositions d'application générale relatives à cette classe d'usages ».

ADOPTÉ

40.11 1225909005

CA23 30 02 0032

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-048

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 21 décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 21 décembre 2022, ainsi que la tenue d'une assemblée de consultation publique le 23 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522 ».

ADOPTÉ

40.12 1226425006

CA23 30 02 0033

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-049

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 21 décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 21 décembre 2022, ainsi que la tenue d'une assemblée de consultation publique le 23 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-049 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la sous-section 11.2.4 et de la définition du terme "bâtiment modulaire" ».

ADOPTÉ

40.13 1225270015

CA23 30 02 0034

ADOPTION - AVEC MODIFICATION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-141

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à être autorisé la construction d'un bâtiment résidentiel projeté aux 14700 et 14750, rue Bernard-Geoffrion, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 mai 2022 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT la tenue d'une seconde assemblée publique de consultation en date du 23 janvier 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le second projet de la résolution numéro PP-141 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel projeté aux 14700 et 14750, rue Bernard-Geoffrion, sur le lot projeté portant le numéro 6 737 355 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.14 1223469007

CA23 30 02 0035

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-146

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à construire un bâtiment de six logements et un bâtiment bifamilial situé au 15825, rue Notre-Dame Est, aux fins d'un usage « Habitation multifamiliale » faisant partie de la classe d'usages H.4 et d'un usage « Habitation bifamiliale » faisant partie de la classe H.2 dans la zone 042;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance tenue le 7 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 1er novembre 2022 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 21 novembre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution le 6 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions contenues dans cette résolution sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-146 intitulée : « Projet particulier visant la construction d'un projet résidentiel de six logements ainsi qu'un bâtiment bifamilial situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.15 1220394009

CA23 30 02 0036

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER
- DRESSÉ - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - REGISTRE - 16 AU 20 JANVIER 2023
INCLUSIVEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E188**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu du 16 au 20 janvier 2023 inclusivement, de 9 h à 19 h sans interruption, pour le règlement d'emprunt numéro RCA22-E188 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

ADOPTÉ

40.16 1223179001

CA23 30 02 0037

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER
- DRESSÉ - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - REGISTRE - 16 AU 20 JANVIER 2023
INCLUSIVEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E189**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu du 16 au 20 janvier 2023 inclusivement, de 9 h à 19 h sans interruption, pour le règlement d'emprunt numéro RCA22-E189 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

ADOPTÉ

40.17 1224939002

CA23 30 02 0038

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER
- DRESSÉ - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - REGISTRE - 16 AU 20 JANVIER 2023
INCLUSIVEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E190**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu du 16 au 20 janvier 2023 inclusivement, de 9 h à 19 h sans interruption, pour le règlement d'emprunt numéro RCA22-E190 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments ».

ADOPTÉ

40.18 1224939001

CA23 30 02 0039

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER
- DRESSÉ - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - REGISTRE - 16 AU 20 JANVIER 2023
INCLUSIVEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E191**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu du 16 au 20 janvier 2023 inclusivement, de 9 h à 19 h sans interruption, pour le règlement d'emprunt numéro RCA22-E191 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique ».

ADOPTÉ

40.19 1222468010

CA23 30 02 0040

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER
- DRESSÉ - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - REGISTRE - 16 AU 20 JANVIER 2023
INCLUSIVEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E195**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu du 16 au 20 janvier 2023 inclusivement, de 9 h à 19 h sans interruption, pour le règlement d'emprunt numéro RCA22-E195 intitulé : « Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111 ».

ADOPTÉ

40.20 1224860012

CA23 30 02 0041

DÉROGATION MINEURE - 12535, RUE RENÉ-LÉVESQUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 13 janvier 2023,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 88 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la marge avant minimale pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 12535, rue René-Lévesque, sur le lot numéro 1 262 143, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles, afin de :

Permettre une marge avant de 5,82 mètres entre le bâtiment et la limite avant de propriété plutôt que de 6 mètres (article 88 du Règlement de zonage RCA09-Z01).

Le tout tel que présenté sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Talel Mahfoudh, en date du 14 décembre 2022, minutes 2723, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003238215.

ADOPTÉ

40.21 1230394001

CA23 30 02 0042

DÉROGATION MINEURE - 12310, PLACE PHILIPPE-PANNETON - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 9 décembre 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 88 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la marge avant minimale pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 12310, place Philippe-Panneton, sur le lot 1 056 956, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, afin de :

Permettre une marge avant de 4,38 mètres entre le bâtiment et la limite avant de propriété plutôt que de 5,5 mètres (article 88 du Règlement de zonage RCA09-Z01).

Le tout, tel que présenté sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Seifedinne Riahi en date du 30 juin 2022, minutes 6734, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003230026.

ADOPTÉ

40.22 1220394010

CA23 30 02 0043

PIIA - 8565, BOULEVARD GOUIN - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable mais non unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 décembre 2022,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 90 de la section 12 et à l'article 103.2 de la section 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), de l'implantation, de l'apparence architecturale et de l'aménagement de terrain pour le bâtiment résidentiel isolé projeté au 8565, boulevard Gouin, sur le lot numéro 1 615 837, dans le district de Rivière-des-Prairies.

D'approuver les plans d'architecture préparés par l'Architecture La Cabane, et sur les élévations et

perspectives couleur, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date 2 décembre 2022.

D'approuver le plan projet d'implantation préparé par monsieur Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 2022, minute 13494, déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date 2 décembre 2022.

D'approuver le plan perspective et aménagement du terrain, détaillé dans le document intitulé : Complément-aménagement de terrain, lequel précise les caractéristiques des plantations et des aménagements de surface, le tout déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date 2 décembre 2022.

Le tout relativement à la demande de permis de construction numéro 3003210726.

ADOPTÉ

40.23 1225909006

CA23 30 02 0044

PIIA - 8575, BOULEVARD GOUIN - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable mais non unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 décembre 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 90 de la section 12 et à l'article 103.2 de la section 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), de l'implantation, de l'apparence architecturale et de l'aménagement de terrain pour le bâtiment résidentiel isolé projeté au 8575, boulevard Gouin, sur le lot numéro 1 615 838, dans le district de Rivière-des-Prairies.

D'approuver les plans d'architecture préparés par l'Architecture La Cabane, et sur les élévations et perspectives couleur, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date 2 décembre 2022.

D'approuver le plan projet d'implantation préparé par monsieur Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 2022, minute 13528, déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date 2 décembre 2022.

D'approuver le plan perspective et aménagement du terrain, détaillé dans le document intitulé : Complément-aménagement de terrain, lequel précise les caractéristiques des plantations et des aménagements de surface, le tout déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date 2 décembre 2022.

Le tout relativement à la demande de permis de construction numéro 3003210733.

ADOPTÉ

40.24 1225909007

CA23 30 02 0045

APPROBATION - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2023 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2023.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA23-(C-4.1)-002** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA23-(RCA22-30105)-001** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA23-(P-1)-001** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA23-(RCA09-Z01)-001** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA23-(P-3)-001** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.25 1222971005

CA23 30 02 0046

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-001 - RETRAIT - ESPACE DE DÉBARCADÈRE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - FACE - 10209 RUE LOUIS-BONIN - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-001, autorisant le retrait de la signalisation de débarcadère pour personnes à mobilité réduite face au 10209, rue Louis-Bonin - District de La Pointe-aux-Prairies;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.26 1234281001

CA23 30 02 0047

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-003 - IMPLANTATION - ZONE DE DÉBARCADÈRE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - FACE - 12331 15E AVENUE - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-003, autorisant l'implantation d'une zone de débarcadère réservée pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 3 mètres, face au 12331, 15e Avenue - District de Rivière-des-Prairies.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.27 1224281049

CA23 30 02 0048

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(5984)-001 - EXEMPTER - BÂTIMENT - PROJETÉ - 11712, 11714 ET 11716, RUE DE LA GAUCHETIÈRE - LOT - NUMÉRO PROJETÉ 6 552 816 - PERMETTRE - UNE - CASE DE STATIONNEMENT - FOURNIE - AU LIEU - DEUX - TEL QU'EXIGÉ - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction visant le bâtiment jumelé projeté aux 11712, 11714 et 11716, rue de La Gauchetière, sur le lot projeté numéro 6 552 816 dans le district de Pointe-aux-Trembles et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA23-(5984)-001, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant la propriété projetée aux 11712, 11714 et 11716, rue de La Gauchetière, sur le lot projeté numéro 6 552 816, afin de permettre qu'au total, une case de stationnement soit fournie au lieu de deux cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la demande de permis de construction numéro 3003070309 - District de Pointe-aux-Trembles.

De prendre acte de son engagement à verser 2 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉ

40.28 1225270014

CA23 30 02 0049

DÉSIGNATION - REPRÉSENTANT - ORGANISME - OEUVRANT - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SIÉGER - COMITÉ DE MOBILITÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De désigner Monsieur Michel Réhel, représentant de l'organisme ALPHA œuvrant dans l'arrondissement

de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour siéger au comité de Mobilité pour une période de deux ans et ce, à partir du 7 février 2023.

ADOPTÉ

51.01 1234281004

CA23 30 02 0050

**DÉPÔT - LISTES - CONTRATS OCTROYÉS - 1ER JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022 -
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1237960001

CA23 30 02 0051

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 52,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2023.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement